

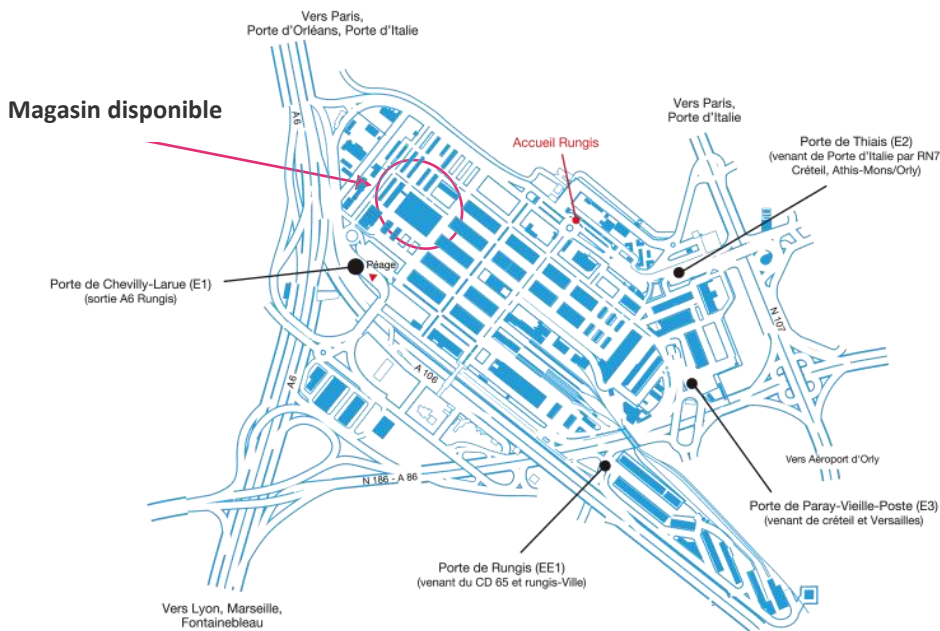
APPEL A CANDIDATURES - MAGASIN DE VENTE EN GROS DE PLANTES EN POTS

En tant qu'opérateur souhaitant s'installer dans le MIN de Rungis, vous êtes intéressé pour occuper l'emplacement ESI 01/E1B/00/L/013 + 00/T/013 + 00/P/013.

En application de la réglementation en vigueur, la SEMMARIS entend délivrer le titre d'occupation pour l'emplacement ci-avant mentionné après une procédure de sélection préalable des occupants.

LES CARACTERISTIQUES GENERALES DE L'EMPLACEMENT

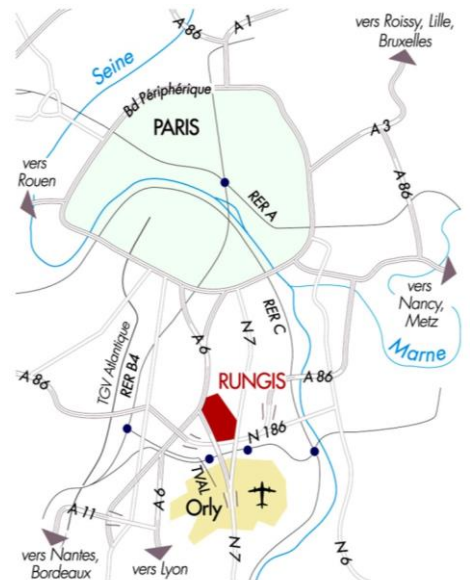
- Type d'emplacement : **Magasin de 823m² comprenant 2 espaces extérieurs de 395,20m² et 72,15m².** (non divisible)
- Localisation et secteur : Secteur Horticulture et Décoration, à proximité du Péage E1 et pavillon C1.



LE MARCHÉ INTERNATIONAL DE RUNGIS

• Rungis est **le plus grand marché de produits frais du monde** : symbole majeur de la gastronomie française, regroupant une diversité de produits sans équivalent, tant en termes de nature (fruits et légumes, poissons, produits traiteur, viandes, fromages...), que de volume (plus de 2,5 millions de tonnes de produits y transitent chaque année !)

• Une **infrastructure logistique performante**, au cœur du réseau autoroutier francilien (A6, A86...) et à 7 km de Paris.



POURQUOI S'IMPLANTER A RUNGIS ?

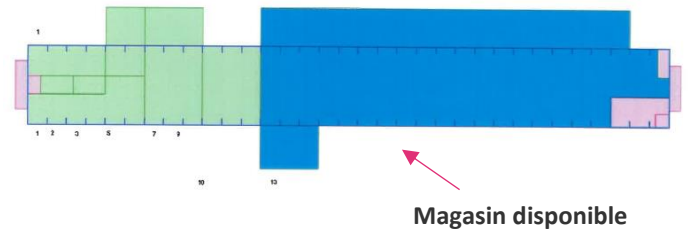
- Une adresse prestigieuse
- Un pôle de compétence unique
- Au cœur d'un réseau exceptionnel
- Des infrastructures modernes et adaptées
- Le leader mondial du frais
- Un rayonnement national et international

LE SECTEUR HORTICULTURE ET DECORATION

- 126 acteurs spécialisés composent le secteur horticulture et décoration représentant pour 2016 : 180 M de tiges de fleurs coupées, 13 M de plantes en pots et 7 M de bottes de feuillages.
- Fréquentation du secteur : Près de 4 000 professionnels de l'horticulture et de la décoration (2 700 fleuristes, 110 jardineriers et 1 100 acheteurs décoration).

LES CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DE L'EMPLACEMENT

- Surfaces :
 - RDC magasin : 823 m²
 - Terrain privatif à usage de stockage et exposition : 467,35 m²
- Disponibilité du bâtiment : Livraison prévue le **1^{er} avril 2019**



- Descriptif technique :
 - Hauteur sous plafond : entre 3,90 mètres et 4,90 mètres.
 - Largeur du magasin : 13 mètres.
 - Magasins : isolé et équipé de chauffage et de portes en accordéons d'une hauteur de 3,10 mètres.
 - Surface extérieure clôturée sur une hauteur de 3 mètres.

A noter : Toute précision technique complémentaire, incluant la consultation des plans ou la visite de l'emplacement concerné, peut être demandée auprès des contacts référencés dans le présent avis

LES CONDITIONS GENERALES D'OCCUPATION

- Le Marché International de Rungis est soumis à une réglementation nationale stricte découlant notamment de plusieurs textes légaux, dont le code de commerce (articles L.761-1 et suivants) et l'arrêté du 13 juin 1969 listant les produits vendus dans les MIN de France.
- Le Marché International de Rungis dispose d'un règlement intérieur qui s'impose à l'ensemble de ses occupants, consultables au lien suivant : https://www.rungisinternational.com/wp-content/uploads/2017/09/Reglement_interieur.pdf et de règlements sectoriels.

LES CONDITIONS COMMERCIALES D'OCCUPATION

- Type de contrat : Convention d'occupation précaire de 3 ans à compter du 1^{er} avril 2019.
- Tarifs applicables en 2019 selon arrêté préfectoral n°2018-4324 du 27 décembre 2018 et incluant :
 - Redevance magasin : 46,59 € HT/m²/an
 - Redevance terrain : 26,41 € HT/m²/an
 - Charges forfaitaires magasin : 49,30 € HT/m²/an
 - Sécurité Générale du marché : 2% facture mensuelle
 - Cotisation au centre médico social : 64 € TTC/salarié/an(Liste non exhaustive)

A noter : Toute précision relative aux conditions d'occupation peut être demandée auprès des contacts référencés dans le présent avis

SEMMARIS – BU Immobilière – Service Commercial

Date de mise en ligne : 16/01/2019

Emplacement ESI 01/E1B/00/L/013 + 00/T/013 + 00/P/013

LA PROCEDURE D'ATTRIBUTION DE L'EMPLACEMENT

ETAPE 1 – J + 0 : Mise en ligne de l'annonce sur www.rungisimmobilier.com par la SEMMARIS.

ETAPE 2 – Entre J + 0 et la date de remise : Tout opérateur intéressé constitue un dossier de candidature tel que mentionné dans l'annonce.

ETAPE 3 – Jusqu'à la date de remise : Tout opérateur intéressé constitue un dossier de candidature tel que mentionné dans l'annonce et le communique à la SEMMARIS, selon les modalités mentionnées dans l'annonce. Tout dossier transmis hors délai, c'est-à-dire après le 5 février 2019 à 16h00, est rejeté par la SEMMARIS.

ETAPE 4 – Après la date de remise : La SEMMARIS analyse les dossiers de candidature, conformément aux critères

LE DOSSIER DE CANDIDATURE A CONSTITUER

L'opérateur économique constituera le dossier de candidature suivant :

● Pièces administratives :

- Lettre de candidature pour l'emplacement
- Statuts et extraits K-BIS de moins de trois mois
- Le Chiffre d'Affaires global et le bilan des 3 dernières années. En cas de société nouvellement créée, tout élément comparable
- La preuve que l'opérateur est à jour de ses obligations fiscales et sociales
- Une liste des références dans le domaine du commerce de plantes en pots.
- Les candidats devront s'engager à respecter l'ensemble des prescriptions posées par le règlement général sur la protection des données personnelles

● Pièces liées au projet :

- Une présentation de l'intérêt de l'opérateur pour le MIN de Rungis et l'emplacement concerné (2 pages maximum)
- Une présentation de l'entreprise et de son activité (2 pages maximum)
- Une présentation du projet d'occupation et de son type d'activités (produits, clientèle visée etc.) ; incluant un explicatif de l'intérêt du projet pour la filière horticulture et décoration et le MIN de Rungis, les mesures RSE envisagées ainsi que les éléments permettant de garantir sa pérennité et de constater que le projet est économiquement viable (5 pages maximum).

Le type de projet proposé devra pouvoir s'adapter aux contraintes du secteur notamment en termes de jours et horaires de travail.

Le dossier de candidature devra impérativement être envoyé avant le mardi 5 février 2019 à 16 heures, par voie électronique avec demande d'accusé de réception, et à l'adresse suivante : laurene.obert@semmaris.fr

LES CRITERES D'ATTRIBUTION DE L'EMPLACEMENT

L'emplacement sera attribué à l'opérateur ayant présenté la meilleure proposition au regard des critères suivants :

Critère	Pondération
La qualité du projet présenté : cohérence du projet dont intérêt pour le MIN, expérience dans la filière de plantes en pots	50%
Solidité et garantie financière	30%
RSE : nombre de salariés sur site, lutte contre le gaspillage, logistique urbaine propre, innovation, etc.	20%

CONTACTS - Relation clientèle

M. Muriel LOUIS

BU Immobilière – Service Commercial – Commerciale
01 41 80 81 67
06 63 31 35 75

REPONSES A ADRESSER A :

Mme Laurène OBERT

BU Immobilière – Gestionnaire Marchés publics
laurene.obert@semmaris.fr
01 41 80 80 30